

MAIRIE de BOULOGNE/GESSE
(31350)

DEMANDE de MISE à DISPOSITION
de MATERIEL

Je soussigné :

Demeurant à :

Agissant en qualité de :

Sollicite le prêt de : (voir conditions au verso)

Forfait minimum 8 € les 5	Tables	Nombre :
Forfait minimum 3.05 € les 10	Chaises	Nombre :
Forfait minimum 15 € les 5 barrières & 1 € par barrière supplémentaire Caution 50 € par barrières	Barrières	Nombre :
3.05 € le mètre carré	Estrade	Dimension :
Uniquement pour les associations	Sonorisation	<input type="radio"/> Oui
Uniquement pour les associations 30 € la journée – 200 € de caution	Compteur	Nombre :
Réservé aux Boulonnais	Barbecue	Nombre :
30.00 € la demi-journée	Benne	<input type="radio"/> Oui
Autres		

Date de la manifestation :/...../.....

Date & heure de mise à disposition :/...../..... àh.....

Date & heure de la restitution :/...../..... àh.....

Le transport sera assuré par :

Fait à Boulogne/Gesse, le/...../.....

Signature du demandeur :

- Accordé**
- Refusé**

Signature du responsable :

Retrait du matériel

Date :/...../.....

Signature :

Retour du matériel

Date :/...../.....

Signature :

MAIRIE de BOULOGNE/GESSE
(31350)

Conditions de prêt de matériel communal :

- ❏ Le prêt de matériel ne pourra s'effectuer que si une demande a été formulée au secrétariat de Mairie et validé par le Maire ou son représentant.
- ❏ Pour bénéficier du matériel, la personne ou l'association devra OBLIGATOIREMENT être accompagnée par le garde champêtre ou l' élu responsable. Pour cela il est impératif d'informer le secrétariat de Mairie du jour et de l'heure ou le matériel sera enlevé. Idem pour le retour.
- ❏ La personne ou l'association est responsable du matériel emprunté. En cas de perte, de vol ou de dégradation la Mairie de Boulogne/Gesse facturera le matériel.

Observations :